



PROCÈS-VERBAL
7 décembre 2020

À une séance du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 7 décembre 2020 à 19 heures 30 et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabana, Monique Côté, messieurs les conseillers Daniel Bock, Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau, formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier.

Madame Joséanne Villeneuve, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est également présente.

1-Présence et quorum

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 35 par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

2-Adoption de l'ordre du jour

Lecture et adoption de l'ordre du jour
2020-12 #01

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

3- Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 5 octobre 2020
2020-12 #02

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
municipal tenue le 8 octobre 2020
2020-12 #03

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 2 novembre 2020
2020-12 #04

Il est proposé par Carol-sue Ash
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020 soit adopté tel que déposé.



N° de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil municipal tenues les 12 et 18 novembre 2020
2020-12 #05

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaire tenues les 12 et 18 novembre 2020 soient adoptés tel que déposés.

Adoptée à l'unanimité

4- Période de questions portant exclusivement sur les sujets mentionnés à l'ordre du jour (15 minutes maximum)

Questions reçues de la part deux citoyennes; ont été répondues au cours de la séance et envoyées directement à elles également. Possible d'écouter l'audio sur le site web.

5- RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

6- FINANCES ET ADMINISTRATION

6.1 Approbation des comptes à payer
2020-12# 06

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

QUE les prélèvements automatiques au montant de 36 636.84\$ et les chèques numéros 10 630 à 10 668 totalisant un montant de 45 093.98\$ du mois de novembre 2020, pour un total de 81 730.82\$ \$ soient approuvés, certains annulés.

Contre la proposition : Tommy Desjardins
Monique Côté

Adoptée à la majorité.

6.2 DHC Avocats – forfait téléphonique
2020-12#07

CONSIDÉRANT QUE Me Rino Soucy, avocat de la firme Dufresne Hébert Comeau, a proposé à la municipalité de renouveler l'entente déjà existante pour les conseils juridiques téléphoniques et ce, au même prix et conditions que l'an dernier, soit 400\$ plus taxes;

Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu

QUE la municipalité accepte de renouveler le contrat avec Me Rino Soucy DHC avocats selon ladite offre.

Contre la proposition : Tommy Desjardins
Monique Côté

Adoptée à la majorité

6.3 Recyc-Québec
Mandat à la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc.
2020-12#08

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un auditeur pour la



vérification (audit) des comptes à présenter à Recyc-Québec pour l'obtention de redevances pour l'année 2021.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. soit mandatée pour effectuer l'audit des comptes ci-haut mentionnés pour l'obtention de redevances pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Calendrier des séances ordinaires du conseil 2021 **2020-12#09**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par
Et résolu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020. Ces séances se tiendront le lundi à la salle municipale et débuteront à 19h30 :

- | | | |
|---------------------------|-------------|----------------------------|
| • 11 janvier | • 3 mai | • 13 septembre |
| • 1 ^{er} février | • 7 juin | • 4 octobre |
| • 1 ^{er} mars | • 5 juillet | • 1 ^{er} novembre |
| • 12 avril | • 2 août | • 6 décembre |

ET QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes **2020-12#10**

CONSIDÉRANT l'arrivée prochaine de la période des fêtes;

Il est proposé par Daniel Bock
Et résolu

QUE l'hôtel de ville de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix soit fermée pour la période des fêtes du 18 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclusivement et que les employés de l'hôtel de ville reçoivent une rémunération normale à titre avantage sociaux.

Contre la proposition : Tommy Desjardins
Monique Côté

Adoptée à la majorité

6.6 Ajustement de salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim **2020-12#11**

CONSIDÉRANT QUE Madame Joséanne Villeneuve occupe le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim depuis plusieurs semaines et qu'il aurait lieu d'ajuster son salaire;

Il est proposé par Daniel Bock



N° de résolution
ou annotation

Et résolu

QUE le conseil accepte d'ajuster le salaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, selon l'Annexe «Salaire Joséanne Villeneuve », et ce, rétroactivement au 26 octobre 2020.

Contre la proposition : Tommy Desjardins
Monique Côté

Adoptée à la majorité

6.7 Augmentation de salaire du sous-contremaître des travaux publics 2020-12#12

CONSIDÉRANT QUE Mike Cloutier a demandé une augmentation salariale;

CONSIDÉRANT QU'il est un excellent employé dévoué à la Municipalité et qu'il porte désormais le titre de sous-contremaître.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE la municipalité accepte d'ajuster le salaire selon l'Annexe « Salaire Mike Cloutier » à partie de l'année 2021.

Contre la proposition : Tommy Desjardins
Monique Côté

Adoptée à la majorité

6.8 Politique sur le remboursement des cellulaires des employés 2020-12#13

CONSIDÉRANT QUE tous les employés font usage régulièrement de leur téléphone cellulaire personnel dans le cadre de leur emploi;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci doivent tous être disponibles et accessibles en tout temps;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

QUE le conseil accepte qu'une somme de 70\$ par mois soit versée à la directrice générale et une somme de 40\$ par mois pour tous les autres employés municipaux pour l'utilisation de leur téléphone cellulaire.

Adoptée à l'unanimité

6.9 Don à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation 2020-12#14

CONSIDÉRANT QUE la Banque alimentaire de la Petite-Nation soutient une multitude de familles dans le besoin. Ces demandes proviennent de personnes à faible revenu, vivant une période difficile économiquement;

CONSIDÉRANT QU'elle sollicite l'appui financier de la municipalité pour la forte demande dans le temps des fêtes et pour contribuer avec les paniers de Noël;

CONSIDÉRANT QU'avec la Covid-19 cette année, ils sont restreints dans leurs levée de fonds, dont le porte à porte, et nécessitent donc de plus grandes contribution;

Il est proposé par Daniel Bock



Et résolu,

QUE la municipalité accorde un don de 2500\$ à la Banque alimentaire de la Petite-Nation;

Adoptée à l'unanimité

6.10 Demande d'appui financier – Club Quad Petite-Nation
2020-12#15

CONSIDÉRANT la lettre du 26 octobre dernier, le Club Quad Petite-Nation a sollicité la municipalité pour une assistance financière;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu,

QUE la municipalité verse au Club Quad Petite-Nation la somme de 300\$ et ce, au cours du mois de février 2021;

Adoptée à l'unanimité.

6.11 Demande d'appui conjointe – Projet d'agrandissement de l'École Saint-Cœur de Marie à Ripon et construction d'une nouvelle école primaire à Papineauville
2020-12#16

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception et consultation de ces deux projets prioritaires que représentent l'agrandissement de l'école Saint-Cœur de Marie ainsi que la construction d'une nouvelle école primaire à Papineauville;

CONSIDÉRANT QUE l'École Saint-Cœur-de-Marie désire procéder à un agrandissement de quatre classes et d'un gymnase;

CONSIDÉRANT QUE l'École St-Pie-X de Papineauville opte pour la reconstruction d'une école de quatorze classes sur les terrain de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation de nos enfants et les institutions scolaires qu'ils fréquentent nécessitent en fait tout notre attention et support;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire confirmer son appui aux municipalité de Ripon et Papineauville dans ces projets de haute importance.

Adoptée à l'unanimité

6.12 Projet de partenariat intermunicipal – Parc des Montagnes Noires de Ripon
2020-12#17

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ripon désire offrir un nouveau partenariat aux municipalités locales de la MRC de Papineau pour la saison hivernale 2020-2021 au Parc des Montagnes Noires de Ripon;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des loisirs de Papineau est également intéressée à orchestrer pour une seconde année, un projet de partenariat intermunicipal au Parc des Montagnes Noires de Ripon;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de partenariat propose aux municipalités participantes pour la saison hivernale, pour une somme de 650\$, d'offrir à ces citoyens de se rendre au Parc des Montagne Noires de Ripon gratuitement en y allouant les services suivants :



N° de résolution
ou annotation

- L'entière gratuité pour le stationnement et l'accès au parc (sur présentation d'une preuve de citoyenneté)
- Une réduction de 15% sur toute location en hébergement (valide du dimanche au jeudi seulement)
- Une location gratuite du chalet Stéphane-Richer (valide du lundi au jeudi seulement) pour une rencontre de travail ou réunion, etc.
- Une publicité de la Municipalité de Ripon/Parc des Montagnes Noires de Ripon pour promouvoir le partenariat.

**En conséquence,
Il est proposé par Myriam Cabana
Et Résolu**

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix accepte de faire partie du projet de partenariat intermunicipal – Parc des Montagnes Noires de Ripon pour la saison hivernale 2020-2021

Adoptée à l'unanimité

6.13 Programme d'aide à la voirie locale
Volet – Redressement des infrastructures routières
locales (RIRL)
2020-12#18

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Papineau a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux fournie par la firme Équipe Laurence Inc.

**POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Appuyé par Carol-Sue Ash
Et résolu**

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité



6.14 Mandat à Équipe Laurence – Réhabilitation du Rang Ste-Augustine
2020-12#19

CONSIDÉRANT QUE la municipalité nécessite une firme d'ingénieurs pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour la réhabilitation du Rang Ste-Augustine;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et pris connaissance de l'offre de service Numéro OS-5314, de la part d'Équipe Laurence;

Il est proposé par Daniel Bock
Et Résolu

QUE le conseil accorde le mandat à la firme d'ingénieurs d'Équipe Laurence selon l'offre de services reçue par la directrice générale par intérim en date du 23 novembre 2020 et du montant de 4 750,00\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

6.15 Mandat à Équipe Laurence – Réhabilitation du Rang Thomas
2020-12#20

CONSIDÉRANT QUE la municipalité nécessite une firme d'ingénieurs pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour la réhabilitation du Rang Thomas;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et pris connaissance de l'offre de service Numéro OS-5318, de la part d'Équipe Laurence;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et Résolu

QUE le conseil accorde le mandat à la firme d'ingénieurs d'Équipe Laurence selon l'offre de services reçue par la directrice générale par intérim en date du 23 novembre 2020 et du montant de 6 550,00\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

6.16 Abrogation de la résolution 2020-07-06#20 – Programme TECQ 2019-2023 autorisation d'envoi à la MAMH et documents exigés
2020-12#21

CONSIDÉRANT QU'il soit nécessaire d'abroger la résolution 2020-07-06#20, afin d'être en mesure d'en adopter une nouvelle incluant tous nos projets à venir;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de suivre le procédurier conformément afin d'être éligible aux subventions désirées pour les travaux effectués dans la municipalité;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu

QUE la Résolution 2020-07-06#20 – Programme TECQ 2019-2023 autorisation d'envoi à la MAMH et documents exigés soit bel et bien abrogée.

Adoptée à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

6.17 TECQ 2019-2023 – Programmation des travaux et autorisation d’envoi
2020-12#22

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

ATTENDU QUE la municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux N° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l’Habitation;

ATTENDU QUE la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;

ATTENDU QUE la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

En conséquence,
Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et Résolu

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l’unanimité

6.18 Fonds Région et Ruralité (FRR) – Volet « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » (Volet 4) – Intention de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
2020-12#23

ATTENDU QUE le volet 4 du Fonds Région et Ruralité (FRR) vise à soutenir des territoires affichant une plus faible vitalité économique et se décline en deux portions complémentaires;

ATTENDU QUE ce programme se divise en deux volets dont celui faisant référence aux ententes de vitalisation avec des MRC. Toutes les MRC qui ne figurent pas dans le cinquième quintile, mais qui affichent un IVE inférieur à -5 ou qui comptent au moins trois localités Q5 selon l’IVE de 2016, sont aussi admissibles à une aide;

ATTENDU QUE selon l’indice de vitalisation économique de 2016, neuf municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau se situent au



cinquième quintile soit Boileau, Bowman, Duhamel, Lac-des-Plages, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-la-Paix, Saint-Émile-de-Suffolk et Val-des-Bois;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) versera à la MRC un montant de 301 670\$ par an pour une durée de cinq (5) ans par l'entremise du FRR volet 4 pour réaliser le plan d'action défini dans le cadre de l'entente de vitalisation conclue entre les parties concernées, ce qui représente un investissement total de 1 508 350 \$ sur le territoire;

ATTENDU QUE conformément à la procédure privilégiée par le MAMH, la MRC de Papineau ainsi que les municipalités locales concernées doivent adopter une résolution d'intention à l'égard de la conclusion d'une entente de vitalisation sur le territoire de la MRC afin d'amorcer le processus établi;

**En conséquence,
Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu**

QUE La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire par la présente signifier au MAMH son intention de conclure une entente de vitalisation dans le cadre du Fonds Région et Ruralité, volet 4 intitulé « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale »;

QUE Conformément aux exigences du MAMH, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix s'engage à participer aux rencontres du comité de vitalisation qui sera formé en collaboration avec la MRC de Papineau, les autres municipalités du territoire avec un IVE se situant dans le cinquième quintile (Q5) ainsi que les représentants de MAMH;

QU'à cet effet la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix nomme François Gauthier, maire, à titre de représentant de ladite municipalité au sein du comité de vitalisation;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix nomme Myriam Cabana, conseillère, à titre de substitut au sein du comité de vitalisation;

ET QUE le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée à l'unanimité

6.19 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
2020-12#24

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relatives au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence,
Il est proposé par Myriam Cabana
Appuyé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix approuve les dépenses d'un montant de 47 495.28\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résilié.

Adoptée à l'unanimité

6.20 Offre de services de Plomberie Jacques Proulx – Changement de 2 réservoirs à l'huile
2020-12#25

CONSIDÉRANT QUE la municipalité comporte présentement 3 réservoirs à l'huile (garage, caserne et bureau) considérés comme étant non-conformes et non-éligibles aux assurances pour 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE seulement deux de ceux-ci peuvent être changés présentement et que celui situé au bureau municipal devra attendre au printemps, par cause qu'il nécessite une compagnie de ciment pour une plate-forme ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à auparavant prévu un budget pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Plomberie Jacques Proulx du montant de 8 565.64\$ incluant les taxes pour effectuer ce changement de réservoirs et les réservoirs en tant que tels.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE le conseil accepte l'offre de services de Plomberie Jacques Proulx

Adoptée à l'unanimité

6.21 Soumission de Proson pour installation d'un système de conférence – Aide financière Covid
2020-12#26

CONSIDÉRANT QUE vue la pandémie les séances sont présentement à huis-clos mais que le conseil aimerait que les citoyens aient accès aux séances ;



CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Proson du montant de 2125.60\$ pour l'installation et le matériel pour un système de conférence ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons l'aide financière pour la Covid-19.

**Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu**

QUE le conseil accepte cette soumission de Proson.

Adoptée à l'unanimité

7- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Calendrier de cueillette des ordures et du recyclage 2021 2020-12#27

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers et conseillères ont reçu et consulté une copie du calendrier 2021, démontrant les collectes d'ordures et du recyclage;

CONSIDÉRANT QUE le Canton Lochaber est désormais mandater à effectuer nos collectes et que celles-ci seront à tous les jeudis, incluant les fériés, dont une semaine les ordures puis l'autre le recyclage;

**Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu**

QUE le calendrier 2021 soit accepté tel que rédigé et que celui-ci soit affiché sur notre Site Web, notre Page Facebook et envoyé par la poste à tous les citoyens de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Jean-Paul Rouleau se retire pour la suivante

7.2 Déneigement Rue Séguin, Domaine Côté 2020-12#28

CONSIDÉRANT QUE le déneigement du chemin Séguin du Domaine Côté a été effectué par Gilbert Dardel (Ferme Namur Enr.) pour les saisons hivernales précédentes;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2020-2021, Monsieur Dardel a offert d'effectuer le déneigement du chemin Séguin au coût de 1 450\$;

**En conséquence,
Il est proposé par Carol-Sue Ash
Et résolu**

QUE le conseil accepte de mandater Gilbert Dardel (Ferme Namur Enr.) pour effectuer le déneigement du chemin Séguin, pour la saison hivernale 2020-2021 et ce, moyennant la somme de 1 450\$ plus taxes et que les conditions demeurent les mêmes, notamment que le coût soit payable en deux versements, le premier en janvier 2021 et le deuxième le 31 mars 2021;

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Jean-Paul Rouleau reprend son siège

7.3 Embauche d'un pompier volontaire – Richard Parisien 2020-12#29

CONSIDÉRANT la recommandation du chef pompier, M. Yves Lauzon;



N° de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Daniel Bock
Et résolu**

QUE le conseil accepte que M. Richard Parisien soit embauché à titre de pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité

7.4 Formation pompiers – MRC Papineau
2020-12#30

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I et de quatre pompiers pour le programme de Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et appuyé par Myriam Cabana
Et résolu**

QUE le conseil accepte de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papineau.

Adoptée à l'unanimité

- 8- Urbanisme et développement du territoire**
- 9- Développement économique et communautaire**
- 10- LOISIRS ET CULTURE**
- 11- DIVERS**
- 12- PÉRIODE DE QUESTIONS**



**13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2020-12# 30**

**En conséquence,
Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu**

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée

Joséanne Villeneuve, Directrice
Générale et secrétaire-trésorière
Par intérim



François Gauthier, Maire



N° de résolution
ou annotation